

## DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)

Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCMCN7	PROPRIETAIRE	MICHAUT ROGER MARIE ROLAND

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2021	50,20 %	%	3,04 %	0,196 %	%	0,305 %	
	Taux 2022	50,20 %	%	3,09 %	0,195 %	%	0,315 %	
	Adresse	1A RUE BERTHELOT				8,58 %		
	Base	2201		2201	2201	2201	2201	
	Cotisation	1105		68	4	189	7	1373
	Cotisation lissée							
	Adresse							
	Base							
	Cotisation							
	Cotisation lissée							
Cotisation 2021	992		60	4	168	6		
Cotisation 2022	1105		68	4	189	7	1373	
Variation	+11,39 %	%	+13,33 %	0 %	+12,50 %	+16,67 %		

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
<b>Propriétés non bâties</b>	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%		
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%		
	Bases terres non agricoles									
	Bases terres agricoles									
	Cotisation 2021									
	Cotisation 2022									
	Variation	%	%	%	%	%	%	%		
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État						Droit proportionnel :			
	Base collectivité						Droit fixe :			
						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			50	
						Dégrèvement Habitation principale				
						Dégrèvement JA État				
						Dégrèvement JA Collectivité				
Références administratives : 310 51 021 015 483 483 B N						<b>Montant de votre impôt</b>		<b>1423</b>		

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R\*190-1 et R\*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr) ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023.

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition ainsi que son détail sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en oeuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en oeuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales).

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : [donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:donnees-personnelles-mes-droits@dgfip.finances.gouv.fr). En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.

## Taxes foncières pour 2022

votées et perçues par la commune et divers organismes

### Avis d'impôt

#### CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX

4170-000741-0003-0



#### Vos références

Numéro fiscal (C) : 11 31 802 414 267  
Référence de l'avis : 22 31 4370063 78  
Contrat de prélèvement : M3 31 0265839 03  
Référence unique de mandat :  
FR46ZZZ005002M331026583903

Numéro de propriétaire : 483 M01024 G

Département d'imposition : 31  
HAUTE-GARONNE

Commune d'imposition : 483  
SAINT-GAUDENS

Débiteur(s) légal(aux) :  
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221

Date d'établissement : 06/09/2022

Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 31015

#### Vos contacts

Par messagerie sécurisée  
dans votre espace particulier ou professionnel sur  
[impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)

Par téléphone  
- pour toutes questions sur le prélèvement à  
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :  
au 0 809 401 401 \*  
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h  
- pour toute autre question, votre centre des  
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

Sur place  
auprès de votre centre des finances publiques  
(horaires sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), rubrique « Contact »)

##### • pour le paiement de votre impôt :

SIP SAINT-GAUDENS  
PL DU PILAT BP10172  
31806 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 84 85

##### • pour le montant de votre impôt :

CDIF MURET-IMPLANTATION ST GAUDEN  
SECT. FONC 1ER SECTEUR  
PLACE DU PILAT  
BP 10042  
31801 ST GAUDENS CEDEX  
Tél : 05 61 94 85 43

\* (service gratuit + coût de l'appel)

#### Somme à prélever

**407,00 €**

Montant de vos taxes foncières 1 423,00 €

Acomptes mensuels déjà versés - 1 016,00 €

Cette somme sera prélevée selon cet échéancier, qui se substitue  
à la date limite de paiement fixée au 17/10/2022 :

15 septembre 2022	127,00 €	15 novembre 2022	127,00 €
17 octobre 2022	127,00 €	15 décembre 2022	26,00 €

Compte bancaire : FR63 2004 1010 161X XXXX XXX3 754

Identifiant de la banque : PSSTFRPPTOU

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

#### Avis d'échéances 2023

Sauf modifications qui vous seront signalées, vos prélèvements mensuels  
seront effectués selon cet échéancier :

16 janvier 2023	142,00 €	15 juin 2023	142,00 €
15 février 2023	142,00 €	17 juillet 2023	142,00 €
15 mars 2023	142,00 €	16 août 2023	142,00 €
17 avril 2023	142,00 €	15 septembre 2023	142,00 €
15 mai 2023	142,00 €	16 octobre 2023	142,00 €

À compter de l'automne 2022, le service "Gérer mes biens immobiliers",  
disponible dans votre espace, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.  
Rendez-vous sur [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr).